



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2016

Étaient présents : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusées : Mme Valérie Chazot (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)
Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)
M. André Viallon (pouvoir à M. Didier Maneval)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2015.
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 30 novembre 2015.
Page 6 - demande de subvention pour le documentaire « Héros Malgré eux » : le vote doit être modifié comme suit :
Vote à la majorité : 16 pour et 7 abstentions (Mme Martignon, MM. Agin, Balme, Crouzet, Eyraud, Ferrier et Routier)
Le compte-rendu du 30 novembre 2015 est adopté après rectification des deux points ci-dessus.

■ Présentation du projet de la Poste

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu une proposition de la Commission départementale de présence postale territoriale concernant la mutualisation de l'accès aux services dans les bureaux de Poste en zone rurale et de montagne. La mutualisation consiste en la mise en commun de moyens matériels et humains dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer la qualité des services rendus, afin de répondre aux besoins des populations et dans la recherche d'une efficacité économique partagée.
L'installation d'une Maison des services au public permettrait de valoriser le bureau de Poste du Chambon-sur-Lignon.

Hervé Routier indique que ce service pourrait être assuré dans les mêmes conditions par la Communauté de Communes (ex-Saint-Front).

Frédéric Roux demande de veiller au fait que ne se glissent pas dans la convention des contreparties.

Vote à l'unanimité

■ Budget et finances

a) *Prise en charge des frais liés aux fêtes et cérémonie*

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au budget 2016, afin d'éviter la rédaction de nombreuses délibérations, les dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dont le montant sera voté lors du prochain conseil municipal.

Ces dépenses concernent :

- les frais de transport, de restauration et d'hébergement des représentants municipaux, et le cas échéant, de personnalités extérieures, lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, et de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, tels que mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou lors de réceptions officielles.

Vote à la majorité (20 pour, 3 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Roux)

b) *Site de la Plage*

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'une convention a été signée avec M. Steve Trinklin concernant l'animation du local de la Plage pour les saisons 2013, 2014 et 2015 (du 1^{er} juin au 30 septembre).

Madame le maire ajoute que M. Trinklin a réalisé une structure permettant aux visiteurs de se mettre à l'abri et qu'il propose de la céder à la commune étant donné qu'il ne souhaite pas renouveler la convention.

Le prix de vente de cette structure s'élève à 2 000 € dont l'estimation a été confirmée par les services techniques.

Vote à l'unanimité

c) *Demande de subvention « Lavoir de Romières »*

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune envisage la rénovation du lavoir de Romières pour un montant qui s'élève à 22 290 € HT.

Madame le Maire souligne que la commune peut obtenir une subvention auprès de Monsieur Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, au titre de la réserve parlementaire, et du département de la Haute-Loire.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût de l'opération	22 290 €	Réserve parlementaire (31 %)	7 000 €
		Département de la Haute-Loire (10%)	2 200 €
		Campagne de Mécénat (9 %)	2 000 €
		Fonds propres Commune (50 %)	11 090 €
Total	22 290 €	Total	22 290 €

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de Monsieur Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, et du département de la Haute-Loire.

Daniel Agin signale que le débit de ce bassin semble très faible. Les services techniques vérifieront ce point.

Frédéric Roux demande combien y-a-t-il eu de donateurs. La réponse sera donnée au prochain conseil.

Frédéric Roux renouvelle sa demande concernant l'emploi de salariés en insertion. Mme le maire répond qu'elle est attentive à ce point et que la commune sollicite très régulièrement Pause Café.

Vote à la majorité (20 pour, 1 contre : M. Agin et 2 abstentions : Mme Martignon, M. Routier)

d) Demande de subvention « réfection de voirie 2016 »

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va lancer un programme de réfection de la voirie communale pour l'exercice 2016.

Le programme proposé concerne les voiries suivantes :

- Chemin du Bois du Genest, Rue de la Grande Fontaine, Teen ranch, Castors, Le Cher, Sauron, Le Genest, Chabannes

Un bureau d'études a procédé à une visite de chacun des sites et a transmis une estimation.

Le coût estimatif du programme d'investissement s'élève à 279 900 € HT (hors honoraires).

Madame le Maire poursuit en indiquant que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Chemin du Bois du Genest	19 300,00 €	DETR (40%)	111 960,00 €
Rue de la Grande Fontaine	27 500,00 €	Fonds propres (60%)	167 940,00 €
Teen ranch	47 000,00 €		
Castors	19 200,00 €		
Le cher	34 500,00 €		
Sauron	72 000,00 €		
Le Genest	23 500,00 €		
Chabannes	36 900,00 €		
Total	279 900,00 €	Total	279 900,00 €

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le programme de voirie 2016 et de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Frédéric Roux regrette que l'équipe municipale ne participe pas au choix du programme de voirie.

Suzanne Sagnes lui précise que ce choix est fait par les élus du service travaux ainsi que les services techniques. De plus, ce choix n'est pas définitif et sera déterminé après le vote du budget de l'exercice 2016.

Vote à la majorité (20 pour, 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

e) Demande de subvention « rénovation de bâtiments communaux »

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va lancer un programme de rénovation de bâtiments communaux visant à améliorer les conditions d'accueil et à réduire les consommations énergétiques.

Le coût estimatif du programme d'investissement s'élève à 63 468 € HT.

Madame le Maire poursuit en indiquant que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Changement des menuiseries			
Salle RASED	8 170,00 €	DETR (35%)	22 213,80 €
Classe de l'école élémentaire 1 ^{er} étage	8 604,00 €	Fonds propres (65%)	41 254,20 €
Salle de danse	11 186,00 €		
Piscine-école – local technique	1 620,00 €		
Ancienne mairie	9 634,00 €		
Centre technique municipal	14 360,00 €		
Travaux d'accessibilité			
Ancienne mairie – (création d'une porte)	2 750,00 €		
Piscine-école	7 144,00 €		
Total	63 468,00 €	Total	63 468,00 €

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le programme de rénovation des bâtiments communaux et de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à la majorité (20 pour, 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

■ Avenant au marché public de l'aménagement du préau de l'école maternelle

Dans le cadre du marché public de l'aménagement du préau de l'école maternelle, des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant le lot n° 6 « Électricité courants faibles ». Il convient donc de régulariser un avenant de 2 648,00 € HT, soit 3 177,60 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 18 301,27 € HT, 21 961,52 € TTC.

Il est rappelé que le montant initial des marchés de travaux s'élevait à 164 780, 00 € HT, et le montant définitif à 160 730,00 € HT, hors honoraires.

Christiane Martignon signale que cette salle est bruyante. Une demande de vérification sera faite car une isolation phonique a été mise en place.

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Renouvellement de la convention avec SF2E pour l'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois a été signée avec la société « sf2e ».

Madame le maire précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2016 cette convention dont le montant de la prestation s'élève à 2 395,63 € HT, soit 2 874,75 € TTC.

Vote à l'unanimité

b) Renouvellement de la convention d'adhésion au service « Assistance progiciels » du Centre de gestion de Haute-Loire

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a conclu avec le service « Assistance progiciels » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire (CDG 43) une convention garantissant une assistance à l'utilisation et à l'exploitation des logiciels métiers détenus par la collectivité. Le CDG 43 intervient ici en qualité de prestataire intermédiaire de la société Cegid auprès de laquelle la commune a acquis ces logiciels.

Madame le maire propose aujourd'hui de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans (2016-2020). Le coût annuel de cette prestation est de 910,00 €.

Madame la maire demande au conseil l'autorisation de signer le renouvellement de cette convention.

Vote à l'unanimité

c) Mission d'assistance pour le suivi des DSP de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que le cabinet Bac Conseils, qui a assuré la mission d'assistance pour la maîtrise d'œuvre concernant la passation des contrats de délégations de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, a transmis une proposition pour le suivi de ces contrats.

Suzanne Sagnes détaille les missions proposées tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif et ce pour les années 2016-2017 et 2018

La prestation s'élève à :

Année 2016		
Service	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	2 000 €	2 400 €
Assainissement collectif	1 200 €	1 440 €
Total	3 200 €	3 840 €

Année 2017		
Service	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	3 200 €	3 840 €
Assainissement collectif	2 800 €	3 360 €
Total	6 000 €	7 200 €

Année 2018		
Service	Montant HT	Montant TTC
Eau potable	3 200 €	3 840 €
Assainissement collectif	2 400 €	2 880 €
Total	5 600 €	6 720 €

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le cabinet Bac Conseils pour une durée de 3 ans (2016-2018).

Frédéric Roux regrette les liens entre Véolia et Bac Conseils.

Suzanne Sagnes rappelle que la société Bac Conseils connaît parfaitement le dossier puisqu'elle a constitué et suivi le dossier d'appel d'offres pour la délégation de service public.

Vote à la majorité (22 pour, 1 contre :M.Roux)

■ Urbanisme : impasse de Vermillon

S'agissant d'une voie privée, ce point de l'ordre du jour est supprimé.

■ Personnel communal : indemnités d'astreinte

Madame le maire explique que les conditions climatiques impliquent une organisation différente du travail des services techniques durant les mois de novembre 2015 à mars 2016.

Il est mis en place une astreinte pour cette période conformément aux dispositions du Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005.

L'agent est alors dans l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un travail effectif.

Elle propose donc la mise en place d'une période d'astreinte dans les cas suivants : événements climatiques (neige, inondations, verglas...)

Sont concernés les emplois suivants : adjoint technique 2^e classe, adjoint technique 1^{re} classe, adjoint technique principal 2^e classe, adjoint technique principal 1^{re} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non titulaires.

Le montant des indemnités d'astreinte en saison hivernale a été modifié par arrêté ministériel en date du 14 avril 2015 et fixé à :

1 semaine complète	159,20 €
1 astreinte partielle	98,70 € + 1 jour de récupération à prendre dans le mois qui suit
1 week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €
1 dimanche ou 1 jour férié	46,55 €
1 journée de semaine	22,74 €
1 nuit de semaine	10,75 €

Vote à l'unanimité

■ Culture : convention avec la Comédie de Saint-Étienne pour le spectacle du 7 avril 2016 et fixation des tarifs

Madame le maire informe les conseillers municipaux que la commune va accueillir un spectacle de la Comédie de Saint-Étienne intitulé « Quand j'étais Charles » le jeudi 7 avril 2016 dans la salle de gymnastique de la Maison des Bretchs.

Madame le maire indique qu'il convient de signer une convention avec la Comédie de Saint-Étienne qui fixe les conditions d'accueil, les moyens techniques nécessaires, ainsi que le montant de la participation de la collectivité qui s'élève à 1 583 € TTC.

Madame le maire propose également de fixer les tarifs de la séance :

- Plein tarif : 11 € ;
- Tarif réduit (enfants de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants) : 8 €.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention et de valider ces tarifs.

Vote à l'unanimité

■ Assurance : cotisations

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 82/2015 du 16 octobre 2015, le conseil municipal a décidé d'assurer auprès d'Allianz les bâtiments et la flotte automobile de la commune. Madame le maire précise que la commune a reçu les contrats définitifs et que les cotisations annuelles sont fixées à :

- les bâtiments (multirisques) : 11 076,64 € TTC au lieu de 11 252,25 € TTC ;
- la flotte automobile : 7 036,31 € TTC au lieu 6 377,37 € TTC.

Cette plus-value s'explique par une couverture complémentaire de matériel.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les contrats définitifs avec la société Allianz.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) Convention avec la communauté de Communes du Haut-Lignon pour la mise à disposition d'un agent communal

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de régulariser une convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Dans cette convention, la commune met à disposition de la communauté de communes du Haut-Lignon un agent communal à hauteur de 80 %, pour assurer l'entretien de la maison des Bretchs. En contrepartie, la Communauté de Communes du Haut-Lignon s'engage à reverser à la commune 80 % de son salaire, charges incluses.

Vote à l'unanimité

- Daniel Agin signale que la salle de gymnastique de la Maison des Bretchs nécessite un bon nettoyage. L'information sera transmise à la CCHL.
- Daniel Agin demande à ce que la benne à cartons soit déplacée (en retrait) de 50 cm.
- Une inspection du matériel phytosanitaire aura lieu le 25 février sur le site des services techniques suivi d'un compte-rendu en mairie.
- Panneau des associations à poser place de la Fontaine.
- Comité de Jumelage Fislisbach / le Chambon-sur-Lignon
Ce comité était municipal en Suisse. La mairie de Fislisbach s'est désengagée. Mme le maire a pris acte de la décision de la commune de Fislisbach et se désengagera de façon identique du Comité de Jumelage. D'autres modes de relations avec les habitants de Fislisbach sont à mettre en place.
- Animations été 2016
Denise Vallat évoque brièvement les manifestations de l'été prochain :
 - ☞ Fête du livre en septembre,
 - ☞ Rendez-vous du jardin en juin ;
 - ☞ Fête de la musique ;
 - ☞ Fête de Pâques ;
 - ☞ Fête du cheval ;
 - ☞ Ciné-fête.

Le calendrier est en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

◇◇◇◇◇◇